

## Pourquoi la 3<sup>ème</sup> République a duré si longtemps ?

Par **Guitfun**, le 27/02/2012 à 15:20

Bonjour à tous !

Tout est dans le titre ^^, je ne voit pas pourquoi la 3<sup>ème</sup> République a duré si longtemps, qu'est ce qui la caractérise mise à part la souplesse de sa Constitution ?

Merci de votre aide !

Par **carbonara**, le 27/02/2012 à 15:46

Bonjour,

Et tu en pense quoi toi personnellement ? Qu'entend tu par "la souplesse de sa constitution" (n'est elle d'ailleurs pas rigide sous certain aspect) ? Quel sont, selon toi, les moment fort du régime d'un point de vue historique ?

As-tu cherché une problématique ? Juste pour savoir de quelle manière du compte aborder le sujet.

Bon courage !

Par **Guitfun**, le 27/02/2012 à 16:41

Bonjour, désolé pour cette rapidité :) !

Voilà ce que j'en pense...

Déjà, comme je l'ai dit, je pense fonder mon argumentation principalement sur la souplesse du cadre constitutionnel mis en place de 1870 à 1875: je parlerais de la durée de mise en place du cadre constitutionnel (5 ans), que les lois constitutionnelles de 1875 sont assez brèves et ne posent aucun principe (il n'est fait allusion à aucun droit ni aucune liberté), que laconisme a eu le mérite d'éviter des conflits idéologiques, d'interprétation et à contribué à leur longévité.

Je trouvais aussi intéressant de noter que la longévité de la 3<sup>ème</sup> République est aussi peut-être due au fait que le véritable détenteur de la souveraineté est l'Assemblée nationale, et non un monarque, ou encore un président de la République, bref UN individu. Faire le

rapprochement avec la 4<sup>ème</sup> République, que c'est un conflit "militaire" qui mettra fin à ces deux Républiques. Tout cela avec certaines réserves, je parlerais plutôt de crise importantes, graves, majeures plutôt que de conflits militaires.

Je pensais aussi aux nombreuses "crises" de la 3<sup>ème</sup> République, notamment celle du 16 mai 1877 et la Première Guerre mondiale. Pour la première, j'aurais parlé du fait que sur le plan juridique rien ne changea, mais dans la pratique au contraire, ce fut un véritable déséquilibre des institutions. Rien n'est changé en théorie mais en pratique si. Dites moi si cela est faux, mais puis-je dire que la 3<sup>ème</sup> République aurait pu se finir à cette date là ? je me fonde sur le fait qu'on a parlé après cette crise de "Constitution de Grévy". Pour la seconde, j'aurais parlé tout simplement du fait que la 3<sup>ème</sup> République est restée en place avec le GPRF.

Par **carbonara**, le **27/02/2012 à 17:15**

[citation]Déjà, comme je l'ai dit, je pense fonder mon argumentation principalement sur la souplesse du cadre constitutionnel mis en place de 1870 à 1875: je parlerais de la durée de mise en place du cadre constitutionnel (5 ans), que les lois constitutionnelles de 1875 sont assez brèves et ne posent aucun principe (il n'est fait allusion à aucun droit ni aucune liberté), que laconisme a eu le mérite d'éviter des conflits idéologiques, d'interprétation et à contribué à leur longévité.[/citation]

Je pense que dire que la longévité du régime de la III<sup>ème</sup> république est dut à sa technicité et à son laconisme n'est pas forcément exact.

Premièrement pars que le droit constitutionnel n'avait pas l'importance qu'il a aujourd'hui (pas de contrôle de constitutionnalité donc aucun moyen de rendre les mécanismes prévus par la constitution impératifs) et deuxièmement pars que ce laconisme a été source de difficulté juridiques mais aussi plus idéologique (débat entre Carré de malberg, Duguit et Hauriou sur la portée normative de la DDDHC, place du pouvoir réglementaire, ...)

Pour en revenir au sujet, à mon avis, ce n'est pas idiot de partir sur le caractère technique de ces lois constitutionnel mais simplement au lieu de te concentrer sur les conséquences de cette technicité oriente toi plutôt sur les [s]causes[/s] (pourquoi les lois constitutionnelles sont elles si laconiques?) de cet état.

Un autre axes de réflexion peut venir de la complexité de la procédure de révision (et la on peut parler plus facilement de rigidité que flexibilité de ces lois constitutionnelles)

[citation]Je trouvais aussi intéressant de noter que la longévité de la 3<sup>ème</sup> République est aussi peut-être due au fait que le véritable détenteur de la souveraineté est l'Assemblée nationale, et non un monarque, ou encore un président de la République, bref UN individu. Faire le rapprochement avec la 4<sup>ème</sup> République, que c'est un conflit "militaire" qui mettra fin à ces deux Républiques. Tout cela avec certaines réserves, je parlerais plutôt de crise importantes, graves, majeures plutôt que de conflits militaires.[/citation]

Il me paraît faux de dire que la "dépersonnification" (en revanche ce constat est peut être le fruit d'un consensus ...) du pouvoir sous la III<sup>ème</sup> est une des causes de sa longévité (n'oublie pas que le régime monarchique à vécu bien plus longtemps), c'est même ce qui à (dans une certaine mesure) causé sa perte (pense notamment au "coup d'Etat" constitutionnelle de juillet 1940 et le fait que l'article 16 de la constitution de 1958 est venu

tirer les conséquences de cette faillite).

[citation]Je pensais aussi aux nombreuses "crises" de la 3<sup>ème</sup> République, notamment celle du 16 mai 1877 et la Première Guerre mondiale. Pour la première, j'aurais parlé du fait que sur le plan juridique rien ne changea, mais dans la pratique au contraire, ce fut un véritable déséquilibre des institutions. Rien n'est changé en théorie mais en pratique si. Dites moi si cela est faux, mais puis-je dire que la 3<sup>ème</sup> République aurait pu se finir à cette date là ? je me fonde sur le fait qu'on a parlé après cette crise de "Constitution de Grévy". Pour la seconde, j'aurais parlé tout simplement du fait que la 3<sup>ème</sup> République est restée en place avec le GPRF.[/citation]

Pour la constitution Grévy je suis d'accord avec toi pour dire quelle a changé la nature du régime et je pense que tu peux tirer parti de ce constat pour ton sujet.

Par **Guitfun**, le **27/02/2012** à **20:34**

Merci beaucoup de ton aide, cela me permet de pouvoir discuter du cours et de développer des axes très intéressants.

je trouve vraiment intéressant l'idée d'absence de contrôle de constitutionnalité, je n'y avais pas du tout pensé à vrai dire ^^ . Je compte faire un lien à cette idée notamment en parlant là encore, de la souplesse.

En ce qui concerne les causes je parlerais notamment du contexte, la guerres, etc... La République a été proclamé dans la précipitation si je puis dire.

Concernant la révision de la Constitution je suis un peu perdu, la révision n'est-elle pas possible au vote à la majorité absolue des deux chambres ?

Par **carbonara**, le **28/02/2012** à **12:03**

En fait tu as raison de parler de souplesse constitutionnelle (après relecture de mon cours de I1, ce que j'aurais du faire avant de répondre (!), je vois mieux où tu veux en venir).

Donc j'étais plutôt à l'ouest quand je parlais de rigidité ... du coup pour appuyer sur l'aspect souple de la constitution tu pourrais expliciter le fait que la constitution à évoluer au grès de la pratique et que ce caractère coutumier (renforcé par l'absence de caractère strictement impératif du texte constitutionnel du fait de l'absence de contrôle effectif d'un juge \*NB\* : pour souligner cette absence de garantie juridictionnel tu peux évoquer la "première mort" du régime et le coup d'Etat d'apparence constitutionnelle de juillet 1940 ) à contribué largement à sa longévité.

Je pense que tu pourrais aussi chercher du côté de la naissance du régime, je pense en particulier au consensus politique difficilement trouvé entre républicain et monarchistes

Tu as déjà un plan ? Ca serait intéressant de voir de quelle manière tu as décidé d'aborder le sujet (et puis c'est l'élément le plus important (avec les connaissances) dans un devoirs)

Bon courage